

Livret d'accueil
Année scolaire 20..-20..

École maternelle

.....



NB : Le contenu de ce livret est exhaustif. L'équipe éducative pourra s'emparer de ce modèle pour le modifier, le simplifier et l'adapter au contexte de l'école et surtout aux parents qui le liront.

Ce livret d'accueil peut être introduit par un mot rédigé par le maire de la commune.

Partie prenante de l'organisation et du fonctionnement de l'école maternelle, la municipalité et ses représentants participent à la vie de l'école et à l'équipe éducative.

Bienvenue à vous et à vos enfants !

Ce guide pratique élaboré par l'équipe enseignante définit les règles de fonctionnement de l'école maternelle en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. L'école n'est pas une garderie. Durant trois ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, mathématiques, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.

L'école maternelle est une vraie école, sa fréquentation régulière, dès la petite section, est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse. Toutes les absences doivent être signalées. Le répondeur de l'école est à votre disposition au (numéro de l'école à indiquer)

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. ***L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.*** Le règlement est affiché dans le hall de l'école et doit être connu de tous. Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école, une version abrégée de celui-ci vous sera transmise, vous devez nous retourner un coupon signé pour attester que vous en avez pris connaissance.



Le jour de sa première rentrée

Accompagnez votre enfant, c' est important.
Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne
montrez pas votre inquiétude.

Avant de le quitter, dites-lui ce que vous
allez faire et précisez-lui qui viendra le
chercher à la sortie de l' école.

Laissez-le apporter son « doudou », lien avec
la maison.

Soyez bien là à l' heure de la sortie, des
larmes et des angoisses seront évitées.

Ne lui posez pas trop de questions, les
confidences viendront...

N' hésitez pas à dialoguer avec les
enseignants...si vous vous posez encore des
questions.



Le personnel de l'école

Le directeur/la directrice

Nom de l'enseignant

Les enseignants

Classe 1 : Nom de l'enseignant

Classe 2 : Nom de l'enseignant

Classe 3 et classe 4 : Ce sont deux classes bilingues, les enseignants sont les mêmes. Il s'agit de Mme qui enseigne en français et M. qui enseigne en allemand.

Les ATSEM, (agents territoriaux spécialisés en école maternelle)

Madame (classe 1)

Madame (classe 2)

Madame (classe 3 bilingue)

Madame (classe 4 bilingue)

Le concierge

Monsieur

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté)

Tel :

La psychologue scolaire

Madame

Vous trouverez dans le hall de l'école un trombinoscope récapitulant les noms, les visages et les fonctions de chacun.

Tous les adultes de l'école ont comme priorité le bien-être des enfants.

La vie à l'école

Notre école comprend 4 classes regroupant des enfants d'âges différents (petite section pour les enfants nés en ..., moyenne section pour les enfants nés en ... et grande section pour les enfants nés en ...) :

- L'organisation des classes: (sous réserve de modifications à la rentrée)

Les classes monolingues :

Classe 1 : petite et grande section,

Classe 2 : petite et moyenne section,

Les classes bilingues :

Classe 3 : petite et grande section

Classe 4 : petite et moyenne section

- Horaires

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants.

Les portes de l'école sont ouvertes :

- **Le matin de 8h20 à 9h**

(de 8h30 à 9h, vous devez accompagner votre enfant jusque dans sa classe et le confier à l'enseignant)

- **L'après midi de 13h15 à 13h25**

Pour les sorties :

Le matin à 11h40

L'après midi à 16h15

- **Sécurité des enfants et responsabilité des parents**

En début d'année les parents remplissent *une fiche de renseignements* et *une fiche d'urgence* où ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé, doit suivre un régime, et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence. Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.

- **Équilibre alimentaire et collation du matin**

Depuis la rentrée 2006, l'équipe enseignante, en concertation avec les membres du Conseil d'école a pris la décision de supprimer, le goûter du matin.

En effet, « aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10h qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants. » (Circulaire n°2003-210 Ministère de l'Éducation Nationale).

Le goûter souvent trop sucré, malgré les recommandations des enseignantes, favorise les problèmes de sur-poids et d'obésité chez l'enfant et le manque d'appétit au repas de midi aboutissant au déséquilibre alimentaire.

En contrepartie, l'équipe enseignante propose d'entamer avec les enfants un travail sur l'importance d'un petit déjeuner équilibré.

Tous les 1ers vendredis de chaque mois, un petit déjeuner équilibré c'est-à-dire comportant un aliment des 4 familles alimentaires sera proposé à partir de 8h30 et jusqu'à 9h15.

A terme, en fin d'année scolaire, les élèves devront être capable de proposer un repas équilibré. Ce projet est une des nouvelles actions du projet d'école.

De plus, de l'eau sera à la disposition des enfants qui pourront se servir à volonté.

Un gobelet marqué au nom de l'enfant vous sera demandé sur la liste de matériel de rentrée.

Les gâteaux d'anniversaire resteront l'exception.

Pour tous renseignements supplémentaires, un dossier regroupant des articles de médecins et de nutritionnistes, est à votre disposition auprès des enseignants de l'école.

- **Information des parents**

Les enseignants ont mis en place un *cahier de liaison*. Dans ce cahier, figurent **toutes les informations** essentielles à la vie de l'école (réunions et fêtes à venir, vie de la classe...) **vous devez les lire, les signer et y répondre** le cas échéant. De même vous devez prendre l'habitude de lire chaque jour les affichages qui vous sont destinés (dans le hall de l'école et à l'entrée des classes). En début d'année scolaire, **une réunion d'information** est organisée dans chaque classe.

Pour rencontrer les enseignants, il faut prendre rendez-vous avec eux, soit oralement, soit en utilisant le cahier de liaison.

- **Santé et bien-être des enfants**

Les enfants doivent **être en bonne santé et en état d'assumer le cours des activités de la journée (ayant suffisamment dormi)**. Les enfants malades ne peuvent pas être acceptés à l'école. **Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments à l'école.**

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice. Dans ce cas, l'enfant ne sera réadmis à l'école que sur présentation d'un **certificat médical** attestant la guérison clinique.

Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cours de récréation et en salle de gymnastique) et parfois salissantes (peinture, collage...) il est important de les habiller de façon pratique (vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul, évitez les bretelles, salopettes et ceintures).

Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment les bonnets, cagoules, écharpes, gants, chaussons...).

L'école prête des vêtements de rechange en cas de nécessité, merci de les rapporter rapidement et propres.

- Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves

Au mois d'octobre ont lieu des élections pour choisir 4 parents représentant les autres. Leurs noms sont affichés dans le hall d'entrée. Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu 3 fois par an. Le conseil d'école réunit la directrice, les enseignants, un représentant de la mairie, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et les représentants de parents élus.

Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur les problèmes de l'école. A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé. Un exemplaire est conservé par l'école, un autre est envoyé à l'inspecteur, et au maire, un autre vous est distribué.

VACANCES SCOLAIRES 20.../20...

(sous réserve de modifications)

	Calendrier officiel
Pré-rentrée des enseignants	
Rentrée des élèves	
Toussaint	
Noël	
Hiver	
Printemps	
Vacances d'été	



A tous, nous souhaitons une très bonne année scolaire dans notre école !!!

L'équipe enseignante